



TEXTE ADOPTÉ n° 118  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

22 mai 2025

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord portant création  
du Centre de développement des capacités cyber  
dans les Balkans occidentaux (C3BO)*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : 166, 284, 285 et T.A. 50 (2024-2025).*

*Assemblée nationale : 944 et 1377.*

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord portant création du Centre de développement des capacités cyber dans les Balkans occidentaux (C3BO), fait à Tirana le 16 octobre 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 mai 2025.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 944.